ART. 14 N° AS433

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS433

présenté par Mme Bregeon, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 14

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« pendant une période expirant le »

les mots

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.

« jusqu'au ».